

# Les Huîtres

au 18<sup>e</sup> s. à Poiz ar Loch !

Des parcs à huîtres ont existé également, vers la même époque, en face, sur la rive gauche de l'Elorn, à Plougastel entre le Cap et le Passage. Ces parcs qu'exploitait un charentais utilisaient la main-d'œuvre locale. Il faisait venir les jeunes huîtres de Charente-Maritime et les parquait pour une durée de deux ans, à l'issue de laquelle les huîtres, suffisamment développées, étaient récoltées et nettoyées, puis réexpédiées en Charente-Maritime pour y être affinées avant d'être livrées au commerce.

En 1936, j'étais allé pêcher, par grande basse mer, près de Saint-Jean à Larzuguel, sur la rive de Plougastel près d'un parc à moules. Il y avait là un spectacle extraordinaire : toute la grève, au voisinage de la laisse de basse mer était couverte d'une couche d'huîtres si épaisse qu'elles étaient agglomérées les unes aux autres et que l'on devait les arracher au rivage, à la main, par blocs compacts et épais. C'était le banc d'huîtres naturel, plus au large, et dont les huîtres avaient proliféré, sur plus de cent mètres, en direction de la côte, révélant ainsi une petite partie de cette fantastique colonie d'huîtres.

Pour donner une idée de cette abondance incroyable. Je dirai qu'un pêcheur avait pu en ramasser plus de cent kilos, à pied sec, à marée basse, en une seule marée !

Cette prolifération extraordinaire d'huîtres sur ce banc naturel et sur les fonds voisins, sur une grande étendue, n'était pas particulière au banc de Saint-Jean, il en était de même dans une grande partie de la Rade et des estuaires où l'on voyait les mêmes amoncellements d'huîtres aux grandes basses mers.

Au cours des années suivantes, et pendant les années d'occupation, ces gisements furent exploités par dragage, par les riverains qui connaissaient leur existence. Les bancs naturels et leur voisinage, toujours aussi prospères après la Libération, et les dragages d'huîtres, qui allaient de pair avec les dragages de coquilles Saint-Jacques, étaient très rémunérateurs.